

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 14 septembre,
À 18 heures 30 minutes,

Les administrateurs de la Société se sont réunis par téléphone.

Sont présents :

- Monsieur Hugo Brugière, président du conseil d'administration et directeur général ;
- Monsieur Dimitri Romanyszyn, administrateur ; et
- Monsieur Laurent Pfeiffer, administrateur.

La moitié au moins des administrateurs étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Est également présent :

- Monsieur Alexandre Courtoux, directeur financier ; et
- Monsieur Mathias Rey, directeur juridique.

Monsieur Hugo Brugière est désigné à l'unanimité président de séance (le « **Président** »). Monsieur Mathias Rey occupe les fonctions de secrétaire.

2. Réduction du capital social par réduction de la valeur nominale des actions

Le Président indique que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 18 mars 2020 (l' « **Assemblée** ») a, aux termes de sa 3^e résolution, (i) autorisé le conseil d'administration à réduire le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par réduction de la valeur nominale des actions de la Société à 0,0001 euro au minimum, et (ii) dit que le montant de cette ou ces réductions de capital sera imputé sur le compte « Report à nouveau » ou sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

Le Président rappelle aux administrateurs que cette autorisation a été utilisée une première fois à la suite de l'opération de regroupement de titres, afin de ramener la valeur nominale des actions de 3,80 euros à 1,45 euro, dans le but de faciliter le financement de la Société sur les marchés financiers.

Le Président indique qu'entre le 17 juillet 2020 et ce jour, la société Alpha Blue Ocean (« **ABO** ») a adressé à la Société 20 notifications de conversion d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« **OCEANE** »), portant sur la conversion d'un nombre total de 168 OCEANE, la dernière de ces 20 notifications ayant été reçue ce jour. Le directeur général de la Société constatera le 15 septembre 2020 les augmentations de capital résultant de ces diverses notifications de conversion, lesquelles entraîneront une augmentation de capital de 10.646.274,10 euros par émission de 7.342.258 actions nouvelles.

Le capital social de la Société sera par conséquent fixé à la somme de 18.566.862,85 euros et représenté par 12.804.733 actions d'une valeur nominale de 1,45 euro chacune, entièrement libérées.

CYBERGUN
société anonyme au capital de 7 916 637,50 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

Compte tenu du cours de bourse actuel et afin de permettre à la Société de continuer à bénéficier des opportunités de financement du contrat ABO, le Président estime qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle réduction de capital pour diminuer la valeur nominale des actions et éviter des pénalités de conversion.

Le conseil d'administration après en avoir débattu, à l'unanimité et conformément à la 3e résolution de l'Assemblée :

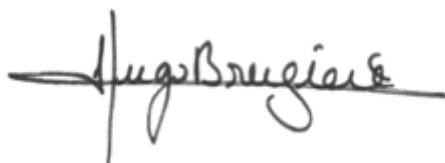
- décide, sous réserve de la constatation, par le directeur général de la Société, de la conversion des 168 OCEANE par ABO en 7.342.258 actions nouvelles le 15 septembre 2020, de réduire la valeur nominale des actions de la Société à 0,05 euro ;
- constate que le montant de cette réduction de capital sera imputé sur le compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures ; et
- rappelle que le conseil d'administration peut toujours, en application de la 3e résolution de l'Assemblée, décider de réduire la valeur nominale de la Société jusqu'à 0,0001 euro.

3. Modification corrélative des statuts de la Société

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, qu'après la décision du directeur général relative à la constatation de l'exercice 168 OCEANE par ABO, l'article 6 des statuts de la Société sera modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 640 236,65 euros et représenté par 12.804.733 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, entièrement libérées. »

Extrait certifié conforme à l'original.



Hugo Brugière
Président du conseil d'administration
Directeur général